

Association du collectif de soutien et de défense des Sans-Papiers de La Côte  
14, rue Mauverney – 1196 Gland  
tél 022 362 69 88 fax 0225 362 69 89 CCP 17-130725-9

Le collectif de soutien et de défense des Sans-Papiers de La Côte a été créé en 2002. Il fait partie du CVSSP (Collectif Caudois de Coutien aux Sans-Papiers) et compte actuellement 145 membres sans statut légal. La région de La Côte compte 70'000 habitants environ, le nombre de personnes sans statut légal s'élève au moins à 1000. L'Association se réunit en AG tous les derniers lundis du mois. Elle assure également une permanence tous les mercredis de 18h00 à 20h00.

Le 12 mai 2004, le CVSSP, dont notre association, a déposé 219 dossiers auprès du Conseil d'Etat Vaudois en demandant à ce dernier de multiplier les démarches afin qu'une régularisation collective de ces quelques 390 sans-papiers aboutisse et que cessent les contrôles et arrestations de ces personnes.

En date du 7 juillet 2004, le Conseil d'Etat nous répond „...qu'il était pleinement conscient du phénomène du travail clandestin et, en particulier de la situation pénible, que vit une partie de cette population en situation irrégulière dans notre pays“, qu'il refuse d'entrer en matière sur une régularisation collective, qu'il n'entend pas, faute de compétence, ni modifier la pratique de la régularisation individuelle, ni ordonner aux autorités de police et judiciaires de renoncer à leur mission de contrôle et de mise en oeuvre des dispositifs légaux.

Plus loin, dans la même lettre, le Conseil d'Etat écrit: „...votre collectif ou vos mandats sont ... invités à compléter les dossiers ... avec le dépôt formel d'une demande d'autorisation de séjour par l'intermédiaire du bureau des étrangers de la commune de domicile des intéressés...“.

Le Collectif de La Côte décide de continuer la lutte pour l'égalité des droits de toutes celles et de tous ceux qui travaillent et vivent en Suisse. Nous donnons donc suite à l'invitation de la lettre susmentionnée en préparant des dossiers „béton“ de personnes travaillant et vivant sur La Côte depuis 6 ans et plus (10, 15, 20 ans!). Leur nom, leur adresse, leur lieu de travail, le nom de leur patron y figurent. Tous les documents d'affiliation aux charges sociales ainsi que des lettres de soutien des patrons, d'amis, de collègues de travail, une lettre de la part du demandeur ou de la demandeuse font partie de leur dossier.

Le 15 décembre 2004, le Collectif de La Côte remet donc 27 dossier concernant 6 femmes et 25 hommes, vivant et travaillant toutes et tous ici, entre les mains du Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, en charge du Département des Institutions et des relations extérieures (DIRE).

Dès février 2005, le service de la population (SPOP) délivre à ces 31 personnes une autorisation de résidence et de travail de 3 mois. A notre demande, ces autorisations sont prolongées jusqu'à connaissance du droit connu.

Dès juin 2005 et jusqu'à ce jour, 22 dossiers sont refusés par le SPOP et les destinataires sont informés qu'ils devront avoir quitté la Suisse en l'espace de 2 mois.

Les arguments se ressemblent beaucoup d'un refus à l'autre: séjour discontinu et sans autorisation dans notre canton, versements irréguliers au compte AVS, sortie de la Suisse (pour revoir la famille p.ex.) et rentrée illégale, pas de famille ici, mais au pays d'origine, d'où trop d'attaches avec ce dernier, activité professionnelle en Suisse ni prouvée régulière ou continue, jeune et ne bonne santé, peut donc réintégrer

sons pays, etc...

Fin août, le Collectif de La Côte fait le point:

26 personnes ont reçu un refus de leur demande de régularisation,  
2 demandes ont été transférées par le SPOP au Service de l'asile,  
3 personnes ont reçu une demande de compléments d'informations.

En septembre 05 le collectif de la Côte a remis une pétition à la Présidente du Grand Conseil. Cette pétition demande la ré-étude des dossiers jusque là refusés. 2000 signatures témoignent du large soutien de la population de la région de La Côte.

Aujourd'hui, la marge de manoeuvre du collectif de la Côte est donc restreinte et la voie juridique ne nous paraît pas donner une issue favorable.

Nous ne pouvons que protester contre le gouvernement de l'Etat de Vaud qui a rompu les rapports de bonne foi et nous a trahi.

Mais nous continuons à nous battre ensemble! Il restera toujours un millier de sans-papiers au moins sur La Côte.

Pour le collectif de soutien et de défense des Sans-Papiers de La Côte:

Etienne Wismer

Gland, le 19 décembre 2005